



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2005/3
30 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-troisième réunion plénière
(Genève, 13-15 juin 2005)

**EXAMEN DES THÈMES D'ÉTUDE ET PROBLÈMES RELATIFS AUX
DOMAINES STATISTIQUES CONSIDÉRÉS DANS LA PRÉSENTATION
INTÉGRÉE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX
EN MATIÈRE DE STATISTIQUE**

Note établie par le secrétariat de la CEE

INTRODUCTION

1. Le présent document donne une vue d'ensemble des faits nouveaux intéressant la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique qui se sont produits depuis la réunion plénière de 2004, à laquelle la Conférence est convenue d'introduire plusieurs modifications en ce qui concerne la structure de la présentation intégrée, la procédure suivie pour son examen et les modalités de sa mise à jour.
2. En outre, à sa réunion de février 2005, le Bureau a décidé de modifier la procédure applicable aux rapports des rapporteurs et la manière dont sont recensés les «thèmes d'étude et problèmes» qu'il y a lieu d'explorer dans les divers domaines statistiques considérés dans la présentation intégrée. Le Bureau a également procédé à l'examen des cinq domaines statistiques suivants sur la base des rapports de rapporteurs: coopération technique, statistiques des migrations, revenus et consommation, statistiques du travail et statistiques des transports. On trouvera en annexe à la présente note des extraits des rapports en question qui sont centrés sur les «thèmes d'étude et problèmes».

3. Les membres de la Conférence sont invités à formuler des observations sur les questions précises mises en lumière dans les rapports des rapporteurs, qui ont été examinées par le Bureau, ainsi que sur la procédure à suivre pour recenser les «thèmes d'étude et problèmes» à l'avenir. Les membres de la Conférence sont encouragés à adresser leurs observations éventuelles par courriel au secrétariat de la CEE, avant la tenue de la réunion plénière de juin 2005, à l'adresse électronique de M^{me} Tiina Luige: tiina.luige@unece.org.

PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE

4. La Division de statistique de la CEE établit la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique, à la demande de la Conférence, depuis 1993. Il s'agit d'un document unique en son genre qui a joué un rôle crucial dans l'instauration d'une coordination efficace des activités statistiques internationales dans la région de la CEE. La présentation intégrée de 2005 est la treizième livraison de ce document. Une trentaine d'entités internationales (y compris certains groupes-villes et groupes de travail intersecrétariats) contribuent à la base de données contenant la présentation intégrée.

5. Plusieurs modifications ont été apportées à l'élaboration de la présentation intégrée au cours des dernières années:

- Depuis 2002, la présentation intégrée existe sous la forme d'une base de données progressivement actualisée et est accessible via l'Internet (<http://unece.unog.ch/IntPres/>);
- La distribution de la version intégrale imprimée de la présentation intégrée a été interrompue; depuis deux ans, seul un extrait est publié sur papier;
- La présentation intégrée n'est plus examinée en détail lors des réunions plénières de la Conférence;
- Les activités d'Eurostat, de l'OCDE et de la CEE (ainsi que de l'OIT depuis 2006) sont incorporées dans la présentation intégrée, sur la base de leur programme statistique respectif;
- À l'avenir, la présentation intégrée fera uniquement état des activités et des réunions des entités qui y contribuent. L'information sur les «thèmes d'étude et problèmes» sera présentée à part (voir les paragraphes 12 à 14 ci-après);
- Une nouvelle classification des activités statistiques incluses dans la présentation intégrée a été élaborée et est actuellement testée sur les éléments d'information fournis à titre de contributions pour 2005; lorsque ce test aura été mené à bien, la nouvelle classification sera pleinement mise en œuvre en 2006 si le Bureau prend une décision à cet effet en octobre 2005.

6. Quelques améliorations supplémentaires sont prévues pour 2005, par exemple l'installation d'un dispositif d'actualisation à distance qui permettrait aux entités contribuant à la présentation intégrée de mettre à jour directement les informations qui les concernent. Les entités pourraient

ainsi introduire des changements en cours d'année, notamment actualiser les informations sur les réunions d'experts.

7. Sur le site Web de la Division de statistique de la CEE, des liens avec les programmes statistiques ou autres documents pertinents des États membres seront mis en place afin de compléter les informations disponibles sur les activités des organisations internationales par des renseignements concernant les activités importantes entreprises au niveau national.

RAPPORTS DES RAPPORTEURS

8. Les rapports des rapporteurs jouent un rôle important dans la coordination des activités relatives à la statistique menées par les organisations internationales dans la région de la CEE. Ils ont pour objet d'informer le Bureau des progrès réalisés dans un domaine déterminé de la statistique et de recenser les problèmes qui méritent de retenir l'attention des dirigeants des organismes nationaux et internationaux de statistique, par exemple les questions naissantes, ainsi que les lacunes, les difficultés et les faits nouveaux. Une attention particulière est également accordée aux problèmes de coopération internationale.

9. Il n'y a pas si longtemps encore, les rapports des rapporteurs étaient élaborés essentiellement par les organisations internationales (c'est-à-dire, dans la majorité des cas par la CEE, Eurostat ou l'OCDE). Tous les domaines statistiques considérés dans la présentation intégrée étaient passés en revue sur une période de deux ans, ce qui représentait un exercice assez ardu et une charge de travail considérable pour les trois principaux organismes chargés de soumettre les rapports.

10. Par conséquent, le Bureau a décidé de simplifier et de rendre plus efficace la procédure de présentation de rapports par les rapporteurs. Il est convenu de n'examiner en détail que cinq domaines statistiques par année au lieu de passer en revue l'ensemble de la présentation intégrée sur une période de deux ans. Comme en témoignent les extraits joints en annexe des rapports des rapporteurs pour l'examen de février 2005, le Bureau a invité des services nationaux de statistique à assumer les fonctions de rapporteurs, à savoir Statistique Canada (pour les revenus et dépenses des ménages), Statistics Denmark (pour les statistiques des transports), Institut national de statistique italien (ISTAT) (pour les statistiques du travail) et le Census Bureau des États-Unis (pour les statistiques des migrations). À l'avenir, les rapporteurs seront choisis au cas par cas. Les services nationaux de statistique et les équipes spéciales des groupes directeurs qui sont créées sous les auspices de la Conférence et de son bureau seraient également associés au processus de présentation des rapports de manière à obtenir à la fois le point de vue des organisations internationales et celui des pays.

11. Les chefs des services nationaux de statistique seront consultés chaque année lors de la réunion plénière de la Conférence afin de sélectionner les domaines qui feront l'objet d'un examen approfondi au sein du Bureau. À la réunion plénière de 2005, les membres de la Conférence seront consultés au sujet du choix des domaines qui seront examinés par le Bureau en février 2006 (voir le document CES/2005/6).

EXAMEN DES THÈMES D'ÉTUDE ET DES PROBLÈMES MÉRITANT DE RETENIR L'ATTENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX

12. À sa réunion de février 2005, le Bureau a décidé de modifier la procédure d'examen des «thèmes d'étude et problèmes». Les informations s'y rapportant ne feront plus partie de la présentation intégrée mais, à partir de 2006, elles seront présentées dans un document distinct qui sera soumis à l'examen de la réunion plénière de la Conférence. Le document portera essentiellement sur les questions qui revêtent une importance particulière, au lieu d'englober tous les domaines statistiques considérés dans la présentation intégrée.

13. Le Bureau a également décidé qu'à l'avenir, le secrétariat de la CEE se chargera de recenser les thèmes d'étude et problèmes dans les domaines statistiques inclus dans la présentation intégrée, pour lesquels les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles au sein de la CEE. Par contre, la Commission fera appel aux conseils et au concours des membres du Bureau pour définir les thèmes d'étude et problèmes dans les domaines où elle ne dispose pas de compétences internes. Le document établi sur cette base sera d'abord examiné à la réunion de février du Bureau avant d'être soumis à l'attention de la Conférence en juin.

14. Dans l'intervalle, un document sur les thèmes d'étude et problèmes, basé sur les rapports de rapporteurs de 2005, a été établi en vue de la réunion plénière de cette année en ne prenant en considération que les domaines examinés de manière approfondie par le Bureau en février 2005. On notera que ce document n'englobe pas les statistiques des migrations parce que ce sujet sera traité au titre d'un point distinct de l'ordre du jour de la réunion plénière.

ANNEXE**QUESTIONS IMPORTANTES QUI DEVRAIENT ÊTRE PORTÉES À L'ATTENTION
DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS****Extraits des rapports des rapporteurs de 2005****COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS****Extrait du rapport de rapporteur présenté par Eurostat (CES/BUR.2005/18)**Résumé

1. Il est clair que dans de nombreux services nationaux de statistique de par le monde, les moyens disponibles pour entreprendre des tâches fondamentales, telles que la mise en application des normes mondiales et la publication de statistiques de bonne qualité, sont insuffisants. On peut citer comme exemples à cet égard les travaux à réaliser aux fins de la mise en œuvre du SCN ou ceux qui concernent les indicateurs se rapportant aux OMD.

Deux questions se posent à cet égard: i) les ressources allouées au renforcement des capacités sont-elles suffisantes? Et ii) les ressources attribuées sont-elles utilisées rationnellement?

La réponse à la première question est négative, mais une instance comme la nôtre ne peut pas faire grand chose pour résoudre ce problème. En revanche, nous devrions concentrer notre attention sur la deuxième question. Les auteurs sont d'avis que les efforts de coordination réalisés au fil des ans n'ont pas été très fructueux. De nombreuses tentatives ont certes été faites, mais si nous pouvions réellement améliorer la coordination, éliminer les doubles emplois et partager le travail, nous pourrions mieux programmer nos actions et donc tirer le meilleur parti possible des maigres ressources disponibles. Par conséquent, le rapport du rapporteur se concentre exclusivement sur la coordination.

2. La coordination de la coopération technique en matière de statistique est depuis toujours une question épineuse. Dans les éléments statistiques de la présentation intégrée, les statisticiens parviennent généralement à dégager un objectif commun et, dans la majorité des cas, la volonté de progresser vers la réalisation de cet objectif ne manque pas. Toutefois, dans le cadre de la coopération technique, les statisticiens se heurtent aux restrictions imposées par les instances de leurs organismes qui sont responsables de l'aide générale au développement, de sorte que la plupart du temps, ils n'exercent aucun contrôle direct sur les ressources financières disponibles. En outre, ces ressources financières sont attribuées en fonction de grands domaines d'action et ce n'est généralement pas aux bénéficiaires qu'il incombe de décider s'il convient ou non de consacrer une part des fonds alloués à un secteur aussi restreint que la statistique ou, si une telle allocation est approuvée, quelle doit en être l'ampleur. Souvent la décision à ce sujet dépend de négociations entre les différents services gouvernementaux du pays.

3. Par ailleurs, les objectifs fixés sont généralement assez vagues. Par exemple, la dernière livraison de la présentation intégrée précise que «... [les pays devraient] ... disposer d'une infrastructure statistique évoluée, stable et adéquate bien adaptée à leurs besoins; ... et adhérer aux règles et normes statistiques internationales». Il n'est guère étonnant que les efforts déployés pour instaurer une coordination à cette fin aient été vains.

4. Ce rapport de rapporteur traite des initiatives visant à établir une coordination et propose les mesures énumérées ci-après, en vue d'améliorer la situation. Comme l'Union européenne porte un intérêt particulier aux pays susceptibles de devenir membres et qu'elle s'apprête en outre à lancer une nouvelle politique européenne de voisinage (PEV) intéressant les pays situés à l'est et au sud de l'UE, Eurostat est disposé à se charger de la coordination dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, les pays des Balkans occidentaux et la région intéressée par la PEV. Il est proposé que la Commission économique pour l'Europe de l'ONU assume le rôle de coordonnateur principal dans le reste de la région de la CEE.

5. Malgré l'importance que revêt la coordination entre les donateurs, l'expérience a prouvé qu'elle n'est pas suffisante en elle-même. La coordination peut reposer sur l'emploi d'un questionnaire adressé aux donateurs, qui sera analysé par l'organisme coordonnateur, mais cette initiative doit être complétée par des informations émanant des bénéficiaires. Toute autre contribution apportée par les délégations des organisations internationales menant des activités dans les pays intéressés pourrait également s'avérer utile.

Questions à porter à l'attention de la Conférence

6. Les questions de coordination intéressant les pays candidats à l'adhésion à l'UE – actuels et potentiels – ne sont pas très nombreuses.

7. La nouvelle politique européenne de voisinage de l'UE donnera plus de relief à l'action d'Eurostat dans les pays ciblés par ce programme. En qualité de donateur important, Eurostat pourrait jouer un rôle de coordonnateur clef dans cette région, tant pour les pays membres de la CEI que pour les pays méditerranéens participant au programme.

8. La coordination dans les autres pays de l'ex-Union soviétique laisse à désirer. Si Eurostat était appelé à jouer un rôle de coordination accru dans les pays intéressés par la PEV, un autre organisme pourrait assumer la fonction de chef de file de la coordination dans les pays auxquels cette politique ne s'applique pas. Comme la CEE concentre ses ressources sur cette région, elle serait très bien placée pour y assumer la fonction de coordonnateur.

Mesures proposées/arrêtées par le Bureau:

- Il a été proposé que la CEE soit le principal organisme coordonnateur des activités d'assistance en faveur de l'Asie centrale, et qu'Eurostat prenne en charge cette fonction dans le cas des pays membres de la CEI visés par la politique européenne de voisinage et des pays du Sud-Est de l'Europe;
- Le Bureau a demandé à la CEE, à Eurostat et au Comité inter-États de statistique de la CEI d'élaborer une proposition concrète sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la coordination de l'assistance dans la région de la CEE, et de la soumettre, pour examen, au Bureau à sa réunion d'octobre 2005;
- Il a été proposé d'inclure la coopération technique sur la liste des thèmes à retenir pour les éventuels futurs séminaires organisés dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens.

STATISTIQUES SUR LE REVENU ET LES DÉPENSES DES MÉNAGES, SUR LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET SUR LA PAUVRETÉ ET L'INÉGALITÉ DE REVENUS

Extrait du rapport de rapporteur présenté par Statistique Canada (CES/BUR.2005/20)

Résumé

9. Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine des statistiques sur la répartition des revenus et des dépenses des ménages au cours des dernières années, principalement grâce à une collaboration internationale de plus en plus intensive. Cette remarque s'applique notamment aux pays développés, mais les pays en développement ne sont pas en reste. Il en résulte une amélioration générale de la qualité des données ainsi que de l'harmonisation et de la comparabilité des données au niveau international.

10. Une large part des activités a porté sur les concepts et les définitions. Un aspect important de ces activités concerne l'intégration de considérations pratiques dans les travaux conceptuels. Les considérations liées à la réalisation des enquêtes, aux plans d'échantillonnage, à la collecte et au traitement des données, ont notamment été prises en compte. Des normes analytiques sont actuellement mises au point.

11. Bon nombre de difficultés subsistent et d'autres vont nécessairement surgir, mais la définition d'une démarche concertée a jeté les bases de la conception et de la mise en œuvre de solutions.

Thèmes d'étude et problèmes

12. La mise en œuvre des concepts relevant des Statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) conduira à l'application d'une définition commune du revenu dans l'ensemble des pays qui les adopteront. Cette définition est pratiquement identique à celle recommandée par le Groupe de Canberra. Des pays extérieurs à l'Europe, comme le Canada, l'Australie et les États-Unis, tendent à s'aligner également sur ces recommandations. Les éléments qui soulèvent des problèmes sont ceux qu'il est difficile de mesurer: le revenu en nature, les avantages annexes à la rémunération, le revenu provenant des transferts entre les ménages, les impôts directs, et le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire. Plusieurs pays comptabilisent les gains en capital réalisés, même si ceux-ci sont exclus de la définition du revenu adoptée par le Groupe de Canberra.

13. Contrairement à ce qui s'est produit dans le contexte des travaux concernant une définition type du revenu des ménages, il n'a pas été possible de s'entendre sur une définition type de la pauvreté. Pour ce qui est du revenu, les débats s'articulent surtout autour des difficultés de collecte et de mesure tandis que le débat sur la pauvreté est de nature beaucoup plus fondamentale. Par exemple, il n'existe pas de communauté de vues quant à savoir s'il faut mesurer la pauvreté sur la base du revenu ou de la consommation. On notera que le Groupe de Rio et le groupe de travail de la Division de statistique de l'ONU envisagent diverses approches. Toutefois, à sa réunion de décembre 2001, le Conseil européen a fixé le seuil officiel de pauvreté pour les États membres à 60 % du revenu médian par ménage ajusté en «équivalent-adulte».

14. Le Canada, l'Australie et les États-Unis emploient tous des méthodes de mesure des faibles revenus ou de la pauvreté qui ont été mises au point dans les années 60 et 70, même si ce n'est qu'aux États-Unis qu'elles ont un caractère officiel. Le débat public mené récemment sur l'utilité des mesures ainsi établies a amené à réexaminer les méthodes en question. Jusqu'ici, les méthodes de mesure traditionnelles sont maintenues; au Canada, une méthode nouvelle, reposant sur le coût d'un panier clairement défini de biens et de services, a été introduite.

15. Il demeure difficile de réunir des données de haute qualité sur les dépenses des ménages pour certains postes: dépenses et consommation non monétaires; et dépenses illégales ou «répréhensibles» (alcool, tabac, jeux d'argent, prostitution). Sont également concernés les articles dont le coût est élevé mais qui ne sont achetés que très occasionnellement et par une faible proportion de ménages, par exemple les véhicules récréatifs.

Questions à porter à l'attention de la Conférence

16. De l'avis général, la méthode préconisée d'analyse du revenu repose sur le revenu par ménage ajusté en équivalent-adulte. L'emploi d'une telle méthode de mesure pose problème du point de vue de la publication générale de statistique sur les ménages car elle risque d'être mal interprétée par des profanes, notamment par les médias. Il pourrait être utile de débattre d'une stratégie réaliste d'information du public.

17. Comme suite aux débats relatifs à la définition de la pauvreté, l'importance du concept apparenté mais plus vaste de l'exclusion sociale a été reconnue. L'Union européenne a adopté un ensemble d'indicateurs statistiques permettant d'évaluer l'intégration sociale. Les groupes de travail internationaux existants devraient-ils étendre leurs débats au concept de l'exclusion sociale ou faudrait-il engager des activités de coopération internationale distinctes sur cette question dans le but de définir des approches normalisées?

18. La dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail tenue en décembre 2003 a recommandé la création d'un groupe-ville (city group) sur les statistiques des dépenses des ménages, analogue au Groupe de Canberra sur le revenu, afin d'approfondir les recherches dans ce domaine et d'intensifier l'harmonisation des pratiques des différents pays.

19. Si l'analyse du revenu des ménages privilégie désormais le revenu médian, plutôt que le revenu moyen, et l'utilisation de la notion de revenu «équivalisé», aucune évolution semblable ne s'est produite s'agissant de la mesure des dépenses. L'un des aspects des activités d'un groupe de travail international pourrait consister à comparer et évaluer les analyses des données sur les revenus, d'une part, et les dépenses, d'autre part.

Mesures proposées/arrêtées par le Bureau:

Le Bureau a noté que si l'on avait sensiblement progressé dans le sens de l'adoption d'une définition commune du revenu des ménages, aucun accord fondamental ne s'était dégagé en ce qui concerne une définition type de la pauvreté qui permettrait de procéder à des comparaisons internationales. Le Bureau a souscrit à la proposition tendant vers l'établissement d'un ensemble multidimensionnel d'indicateurs (y compris des indicateurs sur l'exclusion sociale) plutôt que

vers l'élaboration d'une définition unique de la pauvreté. L'intérêt que suscitait l'organisation de la suite des travaux dans cette optique a été souligné.

STATISTIQUES DU TRAVAIL

Extrait du rapport de rapporteur présenté par l'OIT (CES/BUR.2005/21)

20. Bien que les statistiques des prix ne constituent pas l'objet de ce rapport, elles font partie des statistiques du travail aux fins de l'OIT. Le rapporteur a donc profité de l'occasion pour appeler l'attention de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau sur un exemple de bonne coordination des travaux statistiques entre les organisations internationales et régionales. Pendant plus de cinq ans, l'OIT, le FMI, l'OCDE, Eurostat, la CEE et la Banque mondiale ont collaboré étroitement à la révision du Manuel des indices des prix à la consommation adopté par l'OIT en 1989. Cette collaboration a débouché en juillet 2004 sur la publication de la nouvelle version du Manuel intitulée «Manuel des indices des prix à la consommation: théorie et pratique» (OIT, Genève, 2004), et elle se poursuivra avec l'élaboration d'un manuel portant sur d'autres domaines des statistiques des prix.

Thèmes d'étude et problèmes

21. **Temps de travail:** La mesure des heures de travail effectives est une question qui concerne plusieurs aspects des statistiques du travail et de l'emploi, et l'absence de statistiques comparables entrave considérablement l'établissement de mesures internationalement comparables, pour ce qui est de la productivité du travail, par exemple.

22. **Travailleurs familiaux non rémunérés:** Le traitement des travailleurs familiaux non rémunérés qui sont absents du travail durant la semaine de référence n'est pas le même dans les «enquêtes sur les forces de travail» de l'Union européenne et dans les recommandations pertinentes de l'OIT. Certains pays candidats (notamment la Turquie) où ce type de relation d'emploi est très répandue craignent que l'application de la méthode d'Eurostat porte gravement atteinte à l'utilité au plan national des statistiques de l'emploi.

23. **Dialogue social:** Les statistiques sur le dialogue social, notamment sur l'affiliation syndicale et la couverture conventionnelle, ainsi que sur les grèves et les lock-out, jouent un rôle important dans la mesure des dimensions sociales de la mondialisation et dans l'élaboration des politiques socioéconomiques, ainsi que dans l'examen d'un des aspects de l'objectif de travail décent fixé par l'OIT. Le dialogue social est un domaine qui est souvent négligé par les systèmes statistiques nationaux pour plusieurs raisons, notamment le faible degré de priorité qui lui est attribué eu égard aux ressources limitées disponibles, et l'absence de principes directeurs statistiques en la matière. Pour remédier à cette situation, l'OIT est en train de constituer une base de données statistiques sur le dialogue social, englobant des données sur l'affiliation syndicale et sur la couverture conventionnelle, outre qu'elle élabore des directives sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les sources et les méthodes à utiliser, dans le but d'aider les pays qui souhaitent établir ce genre de données et d'améliorer la comparabilité des statistiques. La parution d'un recueil de statistiques et méthodes nationales est prévue en 2005.

24. **Collecte des données:** Certains pays tardent parfois à répondre aux demandes annuelles ou ponctuelles de données qui leur sont adressées par des organisations régionales ou internationales. Ces organisations s'efforcent d'alléger la charge que le travail de réponse représente pour les services nationaux de statistique et pour les ministères du travail, mais malgré cela il continue d'y avoir des retards dans l'envoi des données, voire des cas de non-réponse. Il arrive que cet état de choses soit dû à des problèmes de communication, auquel cas il importe que les pays fassent savoir à quelle personne, à quel organisme ou à quel service il conviendrait d'adresser les demandes de données, et qu'ils fournissent notamment les adresses électroniques, ainsi que les numéros de télécopie et de téléphone des intéressés. L'utilisation de questionnaires électroniques s'en trouverait facilitée. Il est également important de communiquer les adresses des sites Web à consulter afin que les données requises puissent si possible être obtenues directement sans avoir recours à l'envoi de questionnaires.

Extrait du rapport de rapporteur présenté par l'ISTAT, Italie (CES/BUR.2005/35)

Questions à porter à l'attention de la Conférence

Intégration des sources de statistiques sur le marché du travail

25. Il faudrait redoubler d'efforts, tant aux niveaux national qu'international, pour assurer l'intégration des sources de statistiques sur le marché du travail, ce qui permettrait d'accroître la cohérence et l'exhaustivité des données. Dans ce contexte, il faudrait s'efforcer d'améliorer la fiabilité des informations sur le nombre de salariés et sur les heures travaillées, qui sont recueillies par le biais des enquêtes de conjoncture ou extraites des registres administratifs. S'il était fait état, dans le cadre des enquêtes de conjoncture, non seulement des données sur les heures effectivement travaillées mais aussi des données sur les heures non travaillées mais rémunérées, il pourrait aussi en résulter une amélioration de la qualité des statistiques. Les enquêtes auprès des ménages devraient, pour leur part, accorder une place particulière à l'évaluation de la fiabilité des données sur l'activité économique aussi bien des salariés que des travailleurs indépendants.

26. Pour pouvoir procéder à des comparaisons, il convient de mettre l'accent sur l'application par tous les pays membres de l'Union européenne du cadre conceptuel international qui existe déjà et qui est défini dans le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), ainsi que dans sa version européenne (SEC de 1995).

Recensement et diffusion des bonnes pratiques

27. Pour recenser les bonnes pratiques en ce qui concerne la mesure de divers aspects relatifs aux conditions de travail, un bon point de départ consisterait à faire le bilan des statistiques déjà disponibles afin d'évaluer les différences entre les pays, puis à œuvrer dans le sens d'une harmonisation.

Mise à jour de la résolution de l'OIT concernant les statistiques des heures de travail (1962)

28. Il faudrait procéder à cette mise à jour de manière à:

- Élaborer une définition du temps de travail plus large que celle de l'entrée «travail» selon la délimitation du domaine de la production tracée dans le SCN, de façon à répondre aux besoins d'une analyse plus vaste du marché du travail (c'est-à-dire les heures travaillées par opposition aux heures non travaillées, les heures rémunérées par opposition aux heures qui ne le sont pas);
- Assurer la meilleure exploitation possible des sources existantes (enquêtes de conjoncture pour les heures travaillées par les salariés et rémunérées, enquêtes sur la population active pour tous les autres sujets et pour les variables se rapportant au temps de travail; sources administratives pour la durée normale du temps de travail);
- Mesurer le temps de travail de différents groupes (en particulier les travailleurs à temps plein par opposition aux travailleurs à temps partiel, les travailleurs agricoles, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants...);
- Clarifier les unités de mesure (heures travaillées par emploi, plutôt que par personne).

29. Pour ce qui est de la dernière question susmentionnée, il faudrait faire nettement la distinction entre les heures travaillées par emploi et les heures travaillées par personne: compte tenu de la pluriactivité (exercice de plusieurs emplois) et de la rotation de la main-d'œuvre, les deux variables ne coïncident pas en réalité, sans compter que les informations se rapportant à ces deux notions émanent généralement de sources différentes (enquêtes de conjoncture pour les heures travaillées par emploi, enquêtes auprès des ménages pour les heures travaillées par personne) et conviennent à des usages bien distincts (mesure de l'apport de travail, mesure de la performance du marché du travail). En outre, la comparaison des deux variables peut permettre d'obtenir des renseignements utiles sur le temps de travail consacré à l'économie non observée.

Statistiques sur les emplois vacants

30. Un objectif particulièrement pertinent de la politique générale dans le domaine du marché du travail et de l'emploi consiste à réduire autant que possible la durée des périodes de chômage et le temps nécessaire pour faire coïncider l'offre et la demande d'emplois. Il y a de nombreux instruments qui peuvent être mis en œuvre pour atteindre un tel objectif, mais une étude de l'évolution du nombre de chômeurs rapporté au nombre d'emplois vacants donne une bonne mesure des progrès réalisés. Une meilleure diffusion des informations pertinentes (aussi bien aux employeurs qu'aux chômeurs), une amélioration de l'offre de formations et des autres services visant à développer l'employabilité de la main-d'œuvre, ainsi qu'une efficacité accrue des services publics et privés de l'emploi permettraient de réduire le délai nécessaire pour pourvoir un emploi et les périodes de chômage, c'est-à-dire d'atténuer le phénomène d'existence simultanée d'emplois vacants et de chômage. C'est pourquoi la collecte régulière de données statistiques sur les emplois vacants occupe une place de premier plan parmi les priorités des spécialistes de l'analyse du marché du travail et des décideurs.

Élaboration de principes directeurs internationaux

31. Des principes directeurs devraient être mis au point au niveau international afin de procéder à des enquêtes périodiques sur le dialogue social et de recueillir des informations officielles sur la syndicalisation dans le but d'effectuer des comparaisons entre les pays. À la lumière des chiffres déclarés par les grands syndicats en ce qui concerne le nombre de leurs adhérents (chiffres qui sont très biaisés et souvent contestés comme étant inexacts), seules quelques expériences ont été réalisées sur la base des enquêtes auprès des établissements (les entreprises déduisent en effet les cotisations syndicales des salaires). Ces enquêtes devraient permettre d'obtenir des renseignements plus précis sur l'aspect financier de la syndicalisation, tandis que les enquêtes auprès des ménages pourraient fournir des renseignements complémentaires sur les membres des syndicats et leur famille; la fréquence optimale de collecte de cette information serait annuelle. Il serait opportun de constituer un groupe de travail d'experts internationaux qui serait chargé d'établir une étude de base aux fins d'un examen approfondi du domaine des statistiques sur la syndicalisation et le dialogue social lors de la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail.

Développement des activités ayant trait aux travailleurs étrangers en situation régulière ou irrégulière

32. Il faudrait intensifier les activités de collecte et de traitement des données, ainsi que d'élaboration d'estimations sur la main-d'œuvre étrangère en situation régulière ou irrégulière. Il conviendrait d'élaborer des recommandations sur l'organisation de l'échange d'informations entre les nouveaux et les anciens pays membres de l'UE en ce qui concerne le nombre de travailleurs étrangers. Il faudrait, par ailleurs, suggérer des améliorations des méthodes d'estimation de l'ampleur des migrations de main-d'œuvre, notamment clandestine. À l'évidence, ce travail devrait être harmonisé avec le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil intitulé «Statistiques communautaires sur les migrations internationales, la citoyenneté, les permis de séjour et l'asile» proposé l'année dernière.

La production de statistiques tenant compte des différences entre les hommes et les femmes

33. Lors de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, des statistiques de cette nature ont été jugées «indispensables pour concevoir rationnellement des programmes de protection sociale qui ne se fonderaient pas uniquement sur la participation de travailleurs à un travail rémunéré, sans tenir compte du temps consacré en dehors d'un travail rémunéré à l'éducation de jeunes enfants» et «utiles pour expliquer, au niveau de la participation au marché du travail, les différences entre pays qui tenaient en général au fait que la composante féminine de la main-d'œuvre n'était pas la même».

Mesures proposées/arrêtées par le Bureau:

- Le Bureau a souscrit à la proposition selon laquelle il conviendrait de donner la priorité, parmi les nombreuses questions dont traitent les statistiques du travail, à la mesure des heures de travail. Cette question est également importante en raison des comparaisons internationales de la productivité du travail et de sa relation avec le cadre de la comptabilité nationale. L'OIT, le Groupe de Paris sur l'emploi et la

rémunération, Eurostat et l'OCDE mènent des activités dans ce domaine. Le Canada serait prêt à s'associer à des travaux entrepris de manière concertée par Eurostat, les États-Unis et l'OCDE. Un moyen pratique d'aller de l'avant consisterait à dresser une liste minimale de questions supplémentaires à intégrer dans l'enquête sur la population active, qui permettraient de s'approcher, autant que faire se peut, d'une définition commune des «heures effectivement travaillées».

STATISTIQUES DES TRANSPORTS

Extrait du rapport de rapporteur présenté par Statistics Denmark (CES/BUR.2005/22)

Résumé

34. Le rapport passe en revue les statistiques internationales existantes sur les transports, qui ont été produites et diffusées régulièrement par la CEE, Eurostat et la CEMT. Les progrès réalisés récemment dans le domaine des statistiques des transports y sont mis en relief.

Le rapport fait notamment mention des travaux portant sur les éléments suivants:

- Le deuxième niveau du nouveau système de classification des marchandises utilisé dans les statistiques des transports (NST2000), qui remplacera l'ancienne classification de la CEE, la Classification des marchandises pour les statistiques des transports en Europe (CSTE), et la classification correspondante de l'Union européenne, la Nomenclature de statistiques de transport et sa version révisée (NST/R), et qui mettra en correspondance la classification des marchandises avec celle des activités, via la CPC et la CPA;
- L'élargissement du Glossaire des statistiques des transports;
- Les définitions relatives aux transports urbains;
- La préparation du recensement des lignes ferroviaires E qui sera organisé conjointement par la CEE et Eurostat en 2005;
- Le questionnaire commun pour la collecte des données sur les accidents de la circulation routière.

35. Suite à l'évolution observée dans le domaine des transports et du développement économique général, la politique des transports, antérieurement axée sur l'ouverture des marchés, a désormais essentiellement pour objectif de remédier aux effets de la croissance de la circulation sur les grandes routes d'Europe. La majeure partie de la demande de statistiques des transports émanant des décideurs est dans l'ensemble satisfaite par le contenu des systèmes d'information existants des trois entités internationales susmentionnées. Le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) s'attache à répondre sans cesse aux nouvelles demandes de statistiques et, lors de ses sessions annuelles, il débat actuellement des questions suivantes:

- Variables supplémentaires relatives aux effets des transports sur l'environnement (indicateurs TERM);

- Transport de marchandises dangereuses, par mode de transport;
- Transports urbains;
- Transport de gaz par gazoduc;
- Accidents de la route et accidents ferroviaires;
- Statistiques des prix;
- Augmentation de la fréquence des recensements sur les routes E.

36. Le rapport propose d'autres questions qui pourraient également être jugées pertinentes à la lumière de la révision des politiques des transports, à savoir:

- Statistiques sur la circulation routière (en véhicules-kilomètres);
- Réalisation d'enquêtes sur les habitudes des personnes en matière de déplacements quotidiens;
- Amélioration du contenu et de l'actualité du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord (ABTS).

Thèmes d'étude et problèmes

Tendances dans le domaine du développement des transports

37. La croissance économique générale en Europe et la hausse des niveaux de vie se sont accompagnés d'une augmentation du transport de marchandises et du nombre de propriétaires de voitures particulières, ainsi que d'une intensification des déplacements quotidiens et des flux de touristes. Il en a résulté une augmentation sensible de la circulation sur les routes européennes, un trafic plus intensif dans l'espace aérien européen et des encombrements, notamment sur certaines parties du réseau routier et dans les grands aéroports.

38. Cet accroissement en volume du trafic s'est traduit par un impact négatif sur l'environnement, dû notamment à la répartition inégale de la croissance entre les différents modes de transport, le développement des transports s'étant concentré surtout dans le secteur du transport par route. Une intensification de la circulation peut également entraîner, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du nombre d'accidents de la route, ainsi que du nombre de personnes tuées ou blessées.

Politique des transports

39. La politique des transports, précédemment axée sur l'ouverture du marché des transports, s'oriente désormais vers le suivi du fonctionnement des marchés libres et vers l'étude des mesures à prendre pour faire face aux effets de la croissance économique générale en Europe sur la circulation et les transports. Les principaux enjeux de la politique des transports au cours des 10 prochaines années seront les suivants: suivi du fonctionnement des marchés ouverts à la

concurrence pour s'assurer que celle-ci s'exerce librement et de manière équitable, découplage de la croissance économique de celle de la mobilité des marchandises et des voyageurs, développement des réseaux de transport en Europe pour faire face à l'augmentation prévue des transports internationaux, amélioration de la sécurité des transports, réduction des effets externes des transports sur l'environnement et atténuation des encombrements sur les grandes artères du réseau de transport.

Demande de statistiques des transports émanant des pouvoirs publics

40. Les statistiques des transports doivent pouvoir étayer l'élaboration des politiques des transports des pouvoirs publics et des organisations internationales et, par conséquent, s'adapter à la réorientation de leurs priorités. En résumé, les principaux besoins actuels et escomptés en données s'articulent autour des domaines suivants:

- Infrastructure des transports (développement et investissements);
- Utilisation des infrastructures (données sur le trafic);
- Moyens de transport (selon le type, la taille, l'ancienneté, l'efficacité énergétique);
- Marchés du transport (données ventilées en fonction de l'origine et de la destination concernant le volume des services de transport, le type de chargement et le type de marchandises, toutes classées par mode de transport);
- Effet des transports sur l'environnement (émissions de gaz, bruit, etc.);
- Sécurité (accidents, nombre de personnes tuées et de personnes blessées par mode de transport);
- Structure et performance des entreprises de transport (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, prix, effectifs, etc.).

41. Les systèmes d'information statistique existants des organisations internationales répondent à la majeure partie de la demande découlant des politiques actuelles en matière de transports. Cependant, il subsiste toujours un risque qu'une part des statistiques produites soient désormais inutiles ou perdent de leur intérêt ultérieurement étant donné que l'on a commencé à les établir pour satisfaire les besoins de politiques du passé. La poursuite de la production de statistiques des transports aujourd'hui dépassées empêcherait alors d'actualiser le système d'information statistique en y intégrant des statistiques répondant à la demande actuelle d'informations. Une révision périodique des statistiques établies régulièrement est donc recommandée afin de dégager les ressources nécessaires la production de statistiques nouvelles.

Travaux en cours sur les statistiques nouvelles

42. La session annuelle du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) répond, autant que possible, aux demandes de statistiques nouvelles qu'il convient d'élaborer. Les indicateurs reflétant l'évolution de l'offre et la demande de transport et rendant compte

des répercussions des activités de transport sur l'environnement figurent au nombre des priorités des décideurs.

Nouvelles statistiques et améliorations qui pourraient être envisagées

43. Eu égard aux politiques suivies en matière de transport, on observe un besoin d'informations statistiques sur la mobilité personnelle et le transport privé de voyageurs. En effet, une telle information aiderait à prévoir des flux de circulation sur les principales artères du réseau de transport et servirait de base pour la prise de décisions sur la manière d'améliorer le réseau de transport, d'éliminer les goulets d'étranglement et d'offrir des solutions de rechange grâce aux transports publics, et pour déterminer où il faudrait cibler ces efforts. Des statistiques fiables sur le volume du trafic et le comportement des personnes en matière de transport seraient utiles.

44. L'ouverture du marché des transports routiers a accru la demande de statistiques sur le transport international de marchandises, ventilées selon le pays d'immatriculation du véhicule. Il serait judicieux qu'une organisation internationale soit chargée de publier des matrices O/D paneuropéennes, car la plupart des pays se bornent à établir des statistiques du transport routier en ne tenant compte que des véhicules immatriculés sur leur territoire. Pour ce qui est des autres modes de transport, il est également nécessaire que les statistiques prennent en considération les flux de transport d'un pays à l'autre.

Questions importantes à porter à l'attention de la Conférence

45. Il est recommandé de donner la priorité, dans le cadre du programme de travail du WP.6, aux activités suivantes:

- Examen du Bulletin annuel de statistiques des transports (ABTS) dans le but d'adapter le contenu aux besoins actuels de données, de supprimer des variables présentant moins d'importance pour les utilisateurs, et d'envisager d'autres moyens de diffusion qui permettent aux utilisateurs d'importer des données directement par voie électronique aux fins de leurs analyses statistiques (Web/CD);
- Faire en sorte que les statistiques incorporées dans le Bulletin soient publiées dans de plus brefs délais et soient donc plus actuelles, en réduisant à 18 mois au maximum l'écart entre l'année considérée et la date de parution des statistiques;
- Examiner les méthodes appliquées pour élaborer des statistiques sur le volume de la circulation routière (en véhicules-kilomètres) et étudier les pratiques nationales suivies pour les enquêtes sur les déplacements quotidiens et les habitudes en la matière, aux fins de définir des pratiques optimales.

46. Il est recommandé en outre que la portée des travaux du WP.6 soit réexaminée dans le but d'inclure dans son programme de travail des statistiques sur les transports aérien et maritime.

Mesures proposées/arrêtées par le Bureau:

- Le Bureau a souscrit aux recommandations énoncées au paragraphe 69 du rapport du rapporteur (CES/BUR.2005/22), aux termes desquelles le WP.6 de la CEE est encouragé à procéder à un réexamen du Bulletin annuel de statistiques des transports publié par la Commission, et à définir des pratiques optimales aux fins de l'établissement de statistiques sur le volume de la circulation routière et des enquêtes sur les habitudes des personnes en matière de déplacements quotidiens. L'idée d'inclure des statistiques sur les transports aérien et maritime dans le programme de travail du WP.6 a également reçu un accueil favorable;
- Des informations ont été communiquées au Bureau en ce qui concerne la version révisée de la classification des statistiques des transports. La Conférence des statisticiens européens est appelée à approuver la classification, lorsque celle-ci aura été adoptée par le Comité des transports intérieurs. Le Bureau est convenu que compte tenu du temps limité dont dispose la Conférence à sa réunion plénière, il serait opportun de suivre une procédure écrite pour les consultations avec les pays au sujet de cette classification.
